### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO. Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHES), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHES), **Adjoints**,

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), Conseillers Municipaux

#### **ETAIT ABSENT:**

M. Patrice CHARLES, Conseiller Municipal

M. MOTHES Didier est nommé secrétaire de séance.

## MARCHES PUBLICS 19-28 Juillet 2011

ASSURANCES DE LA VILLE : AVENANTS 1 ET 2 DU LOT 1 – ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

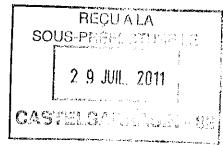
Rapporteur: Monsieur Guillamat

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-21

VU l'article 20 du Code des Marchés Publics relatif.

VU le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- o la passation d'un avenant 1 et d'un avenant 2 au lot n°1 assurances des dommages aux biens et risques annexes du marché assurance.
- o l'autorisation à Monsieur le Maire à signer avec la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales (S.M.A.C.L) les avenants 1 et 2.

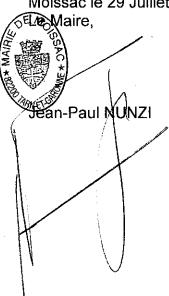


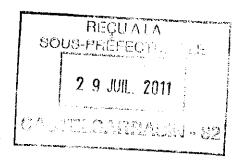
CONSIDERANT Le changement de la superficie globale des bâtiments assurés passant de 88940m² à 87042m² est soumis à l'augmentation des cotisations annuelles correspondantes.

## Le Conseil Communal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1. APPROUVE l'avenant 1 au lot 1 assurance des dommages aux biens et risques annexes du marché d'assurance de la ville
- 2. APPROUVE l'avenant 2 au lot 1 assurance des dommages aux biens et risques annexes du marché d'assurance de la ville
- 3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives aux avenants

Pour copie conforme Moissac le 29 Juillet 2011





Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :